

## **BUDGET ANNEXE**

# **« GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS »**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**2024**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>4</b>
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	6
2.4 La dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	7
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>8</b>
<b>4. La section de fonctionnement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>9</b>
4.1 Les recettes de fonctionnement du compte administratif	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du compte administratif	10
<b>5. La section d'investissement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »</b>	<b>11</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	11
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	12

## 1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et selon les dispositions de la loi NOTRe, la Métropole Aix-Marseille Provence exerce la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) par transfert des communes.

A partir de l'année 2019, cette compétence a bénéficié d'un financement par la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dont le produit est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la cette compétence.

Bien que la GEMAPI relève d'un service public administratif (SPA), pour lequel la création d'un budget annexe est facultative, il est apparu opportun de créer ce budget annexe spécifique afin d'isoler les opérations du budget principal et de suivre l'affectation des recettes, tout en favorisant la transparence et la restitution d'une information plus précise sur l'évolution du cout du service.

Les missions de la compétence GEMAPI assurées par la Métropole Aix-Marseille Provence sont définies à l'article L.211-7 du code de l'environnement et concernent :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites.

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

### 2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Fonctionnement	<b>Recettes totales</b>	<b>21 677,11</b>	<b>23 488,61</b>	<b>108%</b>
	Dont recettes réelles	21 559,81	23 376,66	108%
	<b>Dépenses totales</b>	<b>31 046,69</b>	<b>15 793,82</b>	<b>51%</b>
	Dont dépenses réelles	16 974,65	14 549,65	86%
Investissement	<b>Recettes totales</b>	<b>28 810,53</b>	<b>10 788,39</b>	<b>37%</b>
	Dont recettes réelles	11 411,34	8 422,12	74%
	<b>Dépenses totales</b>	<b>20 388,41</b>	<b>10 484,39</b>	<b>51%</b>
	Dont dépenses réelles	16 943,96	9 250,34	55%

- ✓ En section de fonctionnement :
  - Les dépenses d'exploitation se sont réalisées pour un montant total de **15 793 K€** en 2024, correspondant à un taux d'exécution de 51% ;
  - Les recettes d'exploitations sont élevées à **23 488 K€**, pour un taux d'exécution de 108% ;
  - Les dépenses réelles représentent **14 459 K€** et les recettes réelles **23 376 K€**.
  
- ✓ En section d'investissement :
  - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **51%** et correspond à un total de mandats émis de **10 484 K€** ;
  - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **37%** et correspond à un total de titres émis de **10 788 K€**.
  - Les dépenses réelles représentent **9 250 K€** et les recettes réelles **8 422 K€**.

## 2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Fonctionnement	17 791,70	-8 422,12	7 694,79	17 064,37
Investissement	-8 422,12	0,00	304,00	-8 118,12
<b>Total</b>	<b>9 369,58</b>	<b>-8 422,12</b>	<b>7 998,79</b>	<b>8 946,25</b>

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est positif. L'excédent de fonctionnement 2024 de 17 064 K€ permet de couvrir le déficit d'investissement de 8 118 K€. Ce résultat est principalement obtenu par des recettes réelles plus importantes que les dépenses réelles, qui viennent essentiellement de la taxe GEMAPI.

Dès lors, le budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » se clôture en 2024 avec un résultat excédentaire de 8 946 K€.

## 2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>
<b>Capacité dynamique de désendettement (en année)</b>	= encours de dette « n » / Epargne brute => <b>capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette</b> (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	21 699,25	21 559,81	23 376,66	1 677,40	8%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	10 222,89	16 487,21	14 180,18	3 957,29	39%
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>11 476,36</b>	<b>5 072,59</b>	<b>9 196,47</b>	<b>-2 279,89</b>	<b>-20%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>53%</b>	<b>24%</b>	<b>39%</b>		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	130,00	0,00	0,00	-130,00	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	20 003,54	60,61	18,73	-19 984,81	-100%
<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>-19 873,54</b>	<b>-60,61</b>	<b>-18,73</b>	<b>19 854,81</b>	<b>-100%</b>
<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>-8 397,18</b>	<b>5 011,98</b>	<b>9 177,74</b>	<b>17 574,92</b>	<b>-209%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>-38%</b>	<b>23%</b>	<b>39%</b>		
<i>Recettes réelles</i>	21 829,25	21 559,81	23 376,66	1 547,40	7%
<i>Dépenses réelles</i>	30 307,57	16 974,65	14 549,65	-15 757,92	-52%
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>-8 478,31</b>	<b>4 585,16</b>	<b>8 827,01</b>	<b>17 305,32</b>	<b>-204%</b>
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>-39%</b>	<b>21%</b>	<b>38%</b>		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	68,53	2 168,36	1 872,73	88,02	
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>-8 546,84</b>	<b>2 416,79</b>	<b>6 954,28</b>	<b>15 501,12</b>	<b>-181%</b>
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>-39%</b>	<b>11%</b>	<b>30%</b>		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	1 872,73		0,00		
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>					

Les indicateurs de gestion sont le reflet de la situation financière du budget. Les taux d'épargne ont une évolution positive.

Le taux d'épargne brute de 38% est en très forte augmentation par rapport au compte administratif 2023. En effet, sur l'exercice 2023, une provision de 20 000 K€ pour risques et charges a été exécutée ce qui n'est pas le cas cette année. Le mandatement de cette provision a eu pour conséquence mécanique de dégrader les indicateurs de l'épargne de gestion du précédent compte administratif.

L'épargne brute de 8 827 K€ permet de couvrir largement l'annuité en capital de la dette (1 872 K€) et de désendetter totalement le budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » au 31/12/2024.

## 2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Emprunt d'équilibre 2024 (c)	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(c)
<b>Volume</b>	<b>1 873 K€</b>	<b>1 873 K€</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, l'encours de la dette du budget annexe a été résorbé à la suite du remboursement anticipé de l'emprunt et aucun emprunt nouveau n'a été souscrit en 2024 résultant d'une part, de la réalisation des dépenses d'investissement en deçà des prévisions et, d'autre part, du résultat reporté en fonctionnement permettant d'autofinancer la totalité des investissements.

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture* (en année)
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS - GESTION MDTURE 2020-26	117 771 K€	7 091 K€	4 632 K€	11 723 K€	10%	22,9
	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS - PROJET MDTURE 2020-26	42 479 K€	1 978 K€	2 640 K€	4 619 K€	11%	14,3
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>160 249 619</b>	<b>9 069 K€</b>	<b>7 273 K€</b>	<b>16 342 K€</b>	<b>10%</b>	<b>19,8</b>
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	120 K€	0	30 K€	30 K€	25%	3,0
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€	0	15 K€	15 K€	50%	1,0
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	186 K€	0	60 K€	60 K€	32%	2,1
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>336 K€</b>	<b>0</b>	<b>105 K€</b>	<b>105 K€</b>	<b>31%</b>	<b>2,2</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>160 586 K€</b>	<b>9 069 K€</b>	<b>7 378 K€</b>	<b>16 447 K€</b>	<b>10%</b>	<b>19,5</b>

\* Rapport entre le reste à mandater de l'autorisation de programme au 31 décembre de l'exercice et le montant des crédits de paiements réalisés de l'exercice.

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de 160 586 K€ avec un taux d'avancement de 10% au 31/12/2024.

En 2024, les principaux investissements représentent :

- ✓ 4 632 K€ réalisés pour les travaux récurrents afférents à la compétence « GEMAPI » relatifs à l'autorisation de programme « GEMAPI - Gestion Mandature 2020-2026 ». Cette autorisation de programme de gestion incluent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement notamment avec l'aménagement réalisé par les différents EPAGE ou les acquisitions foncières ;
- ✓ 2 640 K€ réalisés pour l'autorisation de programme « GEMAPI - Projet Mandature 2020-2026 ». Elle regroupe des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole. Ces dépenses correspondent notamment en 2024 aux travaux « Aménagement des Aygalades » (1 700 K€) et « Voie verte part GEMAPI » (527 K€) ;
- ✓ 30 K€ mandatés sur le programme logistique avec l'achat de mobilier ;
- ✓ 15 K€ mandatés sur le programme numérique pour l'acquisition de matériel informatique ;
- ✓ 60 K€ sur le programme parc automobile pour l'acquisition de deux véhicules électriques.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Il n'y a pas d'autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité

## 4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

### 4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
<b>Recettes réelles</b>	<b>21 829,25</b>	<b>21 559,81</b>	<b>23 376,66</b>	<b>108%</b>	<b>7%</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>21 699,25</b>	<b>21 559,81</b>	<b>23 376,66</b>	<b>108%</b>	<b>8%</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			1,42		
731- Fiscalité locale	21 288,34	21 021,45	21 948,31	104%	3%
74 - Dotations et participations	278,55	532,36	1 352,49	254%	386%
75 - Autres produits de gestion courante	123,22	0,08	63,99		-48%
013-Atténuation des charges	9,14	5,92	10,45	176%	14%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	130,00				
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>106,64</b>	<b>117,30</b>	<b>111,95</b>		<b>5%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	106,64	117,30	111,95	95%	5%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>21 935,89</b>	<b>21 677,11</b>	<b>23 488,61</b>	<b>108%</b>	<b>7%</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé		9 369,58			
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>21 935,89</b>	<b>31 046,69</b>	<b>23 488,61</b>	<b>76%</b>	<b>7%</b>

Le montant des recettes réelles est de 23 376 K€ en 2024, en augmentation de 7% par rapport au compte administratif 2023. Le taux d'exécution des recettes réelles d'exploitation est de 108%,

La principale recette du budget concerne le chapitre 731 avec le produit de la taxe GEMAPI votée à hauteur de 21 948 K€. Pour mémoire, l'augmentation du produit voté en 2021 a pour objectif de permettre de couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette compétence avec notamment la mise en place du programme d'action GEMAPI 2021-2024.

Le chapitre 74 est réalisé pour 1 352 K€ avec un taux d'exécution de 254%. Ce chapitre concerne la dotation de compensation GEMAPI. Il s'agit d'une compensation versée par l'Etat suite à la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui impacte la valeur locative des établissements industriels entraînant une diminution des taxes additionnelles dont la taxe GEMAPI. Cette dotation de compensation vise à diminuer l'impact de la réforme pour les intercommunalités. En 2024 un rattrapage de 736 K€ a eu lieu à la suite d'un versement par erreur à une autre collectivité pour l'exercice 2022.

Le chapitre 75 s'est réalisé à hauteur de 64 K€. Il s'agit d'une subvention relative aux diagnostics de désimperméabilisation.

10 K€ sont titrés sur le chapitre 013 pour les régularisations relatives aux tickets restaurants.

Au chapitre 042, 112 K€ ont été réalisés pour l'amortissement des subventions.

## 4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
<b>Dépenses réelles</b>	<b>30 307,57</b>	<b>16 974,65</b>	<b>14 549,65</b>	<b>86%</b>	<b>-52%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>10 222,89</b>	<b>16 487,21</b>	<b>14 180,18</b>	<b>86%</b>	<b>39%</b>
011 - Charges à caractère général	2 583,45	6 495,28	4 265,08	66%	65%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	912,88	1 269,67	1 269,67	100%	39%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	6 291,44	8 022,26	8 007,20	100%	27%
014 - Atténuations de produits	435,12	700,00	638,23	91%	
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>20 084,68</b>	<b>487,44</b>	<b>369,47</b>	<b>76%</b>	<b>-98%</b>
66 - Charges financières	84,68	426,88	308,91	72%	265%
68 - provisions	20 000,00	60,56	60,56	100%	-100%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>645,71</b>	<b>14 072,04</b>	<b>1 244,17</b>	<b>9%</b>	<b>93%</b>
023 - Virement à la section d'investissement		12 699,51		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	645,71	1 372,53	1 244,17	91%	93%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 953,27</b>	<b>31 046,69</b>	<b>15 793,82</b>	<b>51%</b>	<b>-49%</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1					
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>30 953,27</b>	<b>31 046,69</b>	<b>15 793,82</b>	<b>51%</b>	<b>-49%</b>

Le montant des dépenses réelles mandatées s'élève à 14 549K€. Les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 86%, en baisse de -52% par rapport au compte administratif 2023.

Les principales dépenses concernent les chapitres suivants :

- ✓ Le chapitre 011 avec une dépense de 4 265 K€ dont 2 390 K€ pour des frais d'études et 1 862K€ liés à la contribution versée à la SERAMM (contrat Délégation de service public). L'évolution 2023-2024 de +65% s'explique par une augmentation des dépenses liées aux études hydrométéorologiques et de désimperméabilisations des sols.
- ✓ Le chapitre 012 est en augmentation de 39% par rapport à 2023 suite à l'application des différents dispositifs règlementaires de revalorisations (grilles indiciaires, traitement minimum, point d'indice), aux nouveaux dispositifs des ressources humaines (astreintes, IFSE, GIPA), ainsi qu'à l'impact lié à la légère hausse des effectifs. Le montant mandaté est de 1 269 K€.
- ✓ Le chapitre 65(8 007 K€) évolue de +27% par rapport à 2023, avec la progression de la contribution statutaire des Etablissements publics d'aménagement et de la gestion des eaux (EPAGE). Le montant est de 8 007 K€
- ✓ Le chapitre 66 présente une exécution de 72 % avec 309 K€ d'intérêts sur la dette.
- ✓ Le chapitre 68 affiche une baisse de pratiquement 100% avec 60 K€ de réalisé contre 20 000 K€ en 2023. En effet, en 2024, seule une provision liée au compte épargne temps (CET) a été mandatée contrairement à 2023 où une provision importante de 20 000 K€ pour risques et charges avait été réalisée.
- ✓ Au chapitre 042, 1 244 K€ ont été réalisés pour l'amortissement des biens

## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
<b>Dépenses réelles</b>	<b>9 037,67</b>	<b>16 943,96</b>	<b>9 250,34</b>	<b>55%</b>	<b>2%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>4 769,14</b>	<b>14 775,60</b>	<b>7 377,61</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>
Opérations d'équipement	4 769,14	14 775,60	7 377,61	50%	55%
<b>Dépenses financières</b>	<b>4 268,53</b>	<b>2 168,36</b>	<b>1 872,73</b>	<b>86%</b>	<b>-56%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	68,53	2 168,36	1 872,73	86%	
27 - Autres immobilisations financières	4 200,00				-100%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>106,64</b>	<b>3 444,45</b>	<b>1 234,05</b>	<b>36%</b>	
040 - Opérations de transfert entre sections	106,64	117,30	111,95	95%	
041 - Opérations patrimoniales	0,00	3 327,15	1 122,10	34%	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>9 144,31</b>	<b>20 388,41</b>	<b>10 484,39</b>	<b>51%</b>	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		8 422,12		0%	
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>9 144,31</b>	<b>28 810,53</b>	<b>10 484,39</b>	<b>36%</b>	

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 55%, soit un montant de 9 250 K€ en augmentation de 2% par rapport au réalisé 2023.

Les opérations d'équipement ont été réalisées pour 7 377 K€ avec un taux d'exécution de 50%, elles concernent notamment les projets suivants :

- « Aménagement Bougainville Aygalades » pour 1 700 K€ ;
- « Syndicat mixte d'aménagement vallée de la Durance » pour 1 485 K€ avec principalement de l'entretien de digue notamment sur la commune de Mallemort ;
- « Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau - HUCA » avec 996 K€ pour l'entretien et les travaux des cours d'eaux et canaux sur son périmètre (Huveaune, Côtiers, Aygalades) ;
- « Acquisitions foncières GEMAPI » pour 994 K€ avec deux acquisitions foncières sur la commune de Marseille (485 K€) et sur la commune de Gémenos (428 K€). Il s'agit d'acquérir des parcelles situées à proximité de cours d'eau afin de prévoir des zones d'expansion permettant l'écoulement naturel des eaux en cas de crue, ou pour en faciliter leur accès et leur entretien. Il y a une réalisation de 43% sur cette opération du fait des aléas fonciers dans les démarches d'acquisition (problèmes d'indivisions, difficultés pour avoir un accord avec les propriétaires...)

Au chapitre 16, 1 872 K€ sont réalisés et permettent notamment de rembourser l'intégralité de la dette sur ce budget.

Au chapitre 040, 112 K€ concernent l'amortissement des subventions et 1 122 K€ sont mandatés pour les différentes régularisations patrimoniales.

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
<b>Recettes réelles</b>	<b>974,75</b>	<b>11 411,34</b>	<b>8 422,12</b>	<b>74%</b>	
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>74,37</b>	<b>2 989,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	74,37				
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)		2 989,22		0%	
<b>Recettes financières</b>	<b>900,38</b>	<b>8 422,12</b>	<b>8 422,12</b>	<b>100%</b>	
10- Dotations, fonds divers,réserves	900,38	8 422,12	8 422,12	100%	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>645,71</b>	<b>17 399,19</b>	<b>2 366,27</b>	<b>14%</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement		12 699,51		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	645,71	1 372,53	1 244,17	91%	93%
041 - Opérations patrimoniales		3 327,15	1 122,10	34%	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 620,45</b>	<b>28 810,53</b>	<b>10 788,39</b>	<b>37%</b>	
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 620,45</b>	<b>28 810,53</b>	<b>10 788,39</b>	<b>37%</b>	

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement présentent un taux d'exécution de 37% et s'établissent à 10 788 K€ contre 1 620 K€ en 2023.

Elles sont constituées en majeure partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 8 422 K€ contre 900 K€ en 2023, ce qui explique la progression importante de cette section.

L'absence de subvention d'équipement est constatée sur ce budget en 2024 (elles étaient seulement de 74 K€ en 2023).

Il n'y a pas d'emprunt nouveau sur ce budget.

Au chapitre 040, 1 244 K€ sont réalisés pour l'amortissement des biens.

Les régularisations patrimoniales aux chapitre 041 sont de 1 122 K€